
 CANTONALE GENEVE	Date : 7 mai 2008 Pages : 1 (y compris cette page)	FAX  ETAT-MAJOR GENDARMERIE Fax : +41 22 427 88 06 Tél : +41 22 427 88 35
	Expéditeur : Nouvel Hôtel de Police Chemin de la Gravière 5 CP 236 1211 GENÈVE 8	
	Référence : Lieutenant Daniel HERRMANN	

Destinataire : Service de presse TCS	Fax :
---	--------------

Campagne PrédiRe C4 du 19 au 23 mai 2008

Durant la période allant du 19 au 23 mai 2008, des actions relatives à la sécurité routière vont se dérouler à Genève. Un accent particulier sera mis sur :

- **Les excès de vitesse**
- **L'autoprotection des occupants des véhicules**
 - L'usage des sièges pour enfants et des ceintures pour tous les occupants des véhicules
 - L'usage de casques homologués et adaptés des conducteurs de deux-roues
- **Les activités qui détournent l'attention des conducteurs**
 - L'usage des téléphones portables sans kit main libre
 - Les autres activités qui gênent la conduite (lecture - nourriture - etc.)
- **L'utilisation sans droit des voix réservées aux bus, aux cyclistes et empiètement des conducteurs sur les aires destinées aux piétons**
- **L'entretien des véhicules**
 - l'antipollution
 - le bruit
 - l'échappement

L'objectif de cette campagne est de procéder à différents contrôles liés aux infractions précitées et de rappeler aux usagers de la route la règle fondamentale à savoir que, chacun doit se comporter dans la circulation de manière à ne pas gêner ni mettre en danger les autres usagers et à préserver notre environnement. Tous les postes et brigades seront intégrés et nos actions seront coordonnées avec les agents municipaux des communes.

A l'occasion de cette campagne de sécurité routière, nous demandons à tous les médias de nous aider en rappelant préalablement les principes de base de la conduite et le comportement des piétons.

Pour les usagers de la route

- Respecter le devoir général de prudence
- Respecter les vitesses prescrites
- Eviter toute activité qui gêne la conduite et distrait de la conduite
- Se conformer aux priorités, aux signaux et aux marques
- Protéger les occupants des voitures en s'attachant et en utilisant des sièges adaptés pour les enfants
- Porter un casque homologué et adapté (motocyclistes)
- S'arrêter et se parquer sans gêner les autres usagers et sans masquer la visibilité

Pour les piétons

- Respecter les cheminements pour piétons
 - Traverser la chaussée avec prudence
 - Chercher les usagers de la route du regard
-

Par cette visibilité accrue, la Police veut tout d'abord Prévenir et Dissuader mais aussi Réprimer les infractions qui sont la cause de nombreux morts et blessés sur nos routes.

Lieutenant Daniel HERRMANN